FormaV

SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Primeur)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Primeur, veuillez visiter : capprimeur.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP - PRIMEUR

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'ensemble de l'EG1 **Durée : 2 heures**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux prévus pour l'interrogation orale et des documents fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse critique d'un document historique (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse géographique de l'accès aux services (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'INTERROGATION ORALE : MARCHÉ MUNICIPAL DE VALMONT-SUR-LOIRE

L'enseignement moral et civique est évalué à l'oral dans le cadre de l'épreuve EG1. Il ne constitue pas une épreuve écrite autonome. Pour l'épreuve ponctuelle d'histoire-géographie-EMC, le candidat présente une liste de six documents, à raison d'un document par thème des programmes. Le thème interrogé est tiré au sort. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis l'interrogation orale dure 15 minutes au total.

Les trois parties et leur barème sur 20 présentent les compétences et connaissances mobilisées dans les domaines de l'histoire, de la géographie et de l'EMC. Les documents du dossier fournissent les informations nécessaires aux questions. Le coefficient 3 s'applique à l'ensemble de l'EG1, et non à l'EMC seul.

Présentez un propos organisé, appuyez-vous sur les documents, distinguez les faits des opinions et mobilisez un vocabulaire précis. En EMC, identifiez les principes et valeurs de la République concernés et justifiez votre jugement.

PARTIE 1 : Analyse critique d'un document historique (9 points)

Liberté d'opinion et limites fixées par la loi

Étudiez le document DT 1. Dans votre réponse, situez-le dans son contexte, expliquez son idée principale et portez un regard critique sur sa nature, son contenu et sa portée.

1.1 (2 points) Présentez la nature, l'auteur collectif, la date et le contexte politique du document DT 1.

1.2 (2 points) Expliquez ce que le texte affirme au sujet des opinions et de leur manifestation publique.

1.3 (2 points) Relevez la condition posée par le texte à l'exercice de cette liberté et expliquez-la avec vos propres mots.

1.4 (3 points) Montrez l'intérêt historique de ce document pour comprendre l'affirmation des libertés. Indiquez également une limite de ce que cette seule source permet de connaître.

PARTIE 2 : Analyse géographique de l'accès aux services (7 points)

Lire des données territoriales et comparer des situations spatiales

À partir du document DT 2, comparez l'accès au marché municipal depuis les communes étudiées. Appuyez chaque constat sur une donnée précise du tableau. Le document réponse DR 1 peut être complété pendant la préparation.

2.1 (2 points) Décrivez les différences de distance au marché entre les trois communes présentées dans le document DT 2.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.2 (2 points) Classez les communes de la plus proche à la plus éloignée du marché et reportez ce classement dans le document réponse DR 1.

2.3 (3 points) Expliquez ce que les données permettent de conclure sur l'accessibilité du marché. Indiquez une limite de ces données pour apprécier complètement les déplacements des habitants.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Liberté d'expression, respect d'autrui et débat démocratique

Au cours d'une réunion publique consacrée à l'organisation du marché municipal, une habitante critique le projet de la mairie. D'autres participants l'interrompent et l'insultent. Elle demande à pouvoir terminer son intervention. À l'aide du document DT 3, analysez cette situation et formulez une réponse argumentée.

3.1 (1 point) Nommez le principe ou la valeur de la République qui protège la possibilité d'exprimer une opinion dans cette situation.

3.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression doit s'exercer dans le respect des autres et des règles communes. Appuyez-vous sur le document DT 3.

3.3 (1,5 point) Proposez une manière concrète de poursuivre la réunion en permettant un débat respectueux et en donnant la parole aux participants.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE 10

Extrait de l'article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

DT 2 : DISTANCES ROUTIÈRES ENTRE TROIS COMMUNES ET LE MARCHÉ MUNICIPAL DE VALMONT-SUR-LOIRE

Données établies pour le dossier. Les distances correspondent à des trajets routiers aller simple entre le centre de chaque commune et le marché municipal. Elles ne renseignent pas sur les moyens de transport utilisés ni sur la durée réelle des déplacements.

Distance routière au marché municipal

Commune	Distance routière au marché (km)
Valmont-sur-Loire	2
Les Ormes	8
Saint-Roch	17

Données du dossier, en kilomètres

DT 3 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Extrait de l'article 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1. Cet extrait rappelle des principes qui encadrent la vie démocratique et les relations entre citoyens.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de classement des communes, question 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau en classant les communes de la plus proche à la plus éloignée du marché municipal. Utilisez les distances du document DT 2.

Classement selon la distance au marché

Rang	Commune	Distance au marché (km)
1	.....	.....
2	.....	.....
3	.....	.....

Rang 1 : commune la plus proche

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Primeur, classés par épreuve et par année :
capprimeur.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Primeur reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capprimeur.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.